

PROCES VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07 MARS 2017
MIS AU VOTE LORS DE LA SEANCE DU 04 AVRIL 2017

Aucune observation n'est portée, le Procès VERBAL est approuvé à l'UNANIMITE

Le 07 mars deux mille dix-sept,

Le Conseil Municipal de la Commune du Palais-sur-Vienne, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Isabelle BRIQUET, Maire,
Date de convocation du Conseil Municipal : 01 mars 2017

Présents : Mme Isabelle BRIQUET - M. Ludovic GERAUDIE - Mme Corinne JUST - M. Denis LIMOUSIN –
Mme Laurence PICHON - M. Martial BRUNIE - Mme Nadine PECHUZAL - M. Christophe BARBE - M.
Philippe ARRONDEAU - Mme Annie BONNET - Jean-Claude MEISSNER - Mme Annie PAUGNAT - M.
Christophe MAURY – Mme Chantal FRUGIER - M. Yvan TRICART - M. Guénaël LOISEL - Mme Carole
SALESSE - M. Cédric FORGET

Représentés : M. Laurent COLONNA par Mme Annie BONNET
Mme Carine CHARPENTIER par Mme Corinne JUST
Mme Paule PEYRAT par M. Denis LIMOUSIN
M. Christophe LABROSSE par Claude MEISSNER
Mme Michaëlle YANKOV par Mme Isabelle BRIQUET
M. Richard RATINAUD par M. Ludovic GERAUDIE
Mme Joëlle BAZALGUES par Mme Annie PAUGNAT
M. Fabien HUSSON par M. Martial BRUNIE
Mme Claudine DELY par M. Guénaël LOISEL
M. Dominique FOURTUNE par M. Cédric FORGET

Monsieur Martial BRUNIE a été élu secrétaire de séance

- 8/2017 - *Débat d'Orientations Budgétaires pour l'exercice 2017*
- 9/2017 - *Modification d'Autorisation de Programme et Crédits de Paiement pour la construction de la cuisine centrale*
- 10/2017 - *Indemnités du Maire - des Adjointes et des Conseillers Municipaux Délégués*
- 11/2017 - *Projet d'Aménagement et de Développement Durables du Plan Local d'Urbanisme - Corrections apportées au document initial*
- 12/2017 - *Dénomination de la rue de Ventenat*
- 13/2017 - *Dépôt d'une déclaration préalable et d'une autorisation de travaux pour les travaux de rénovation du local de la Sablière*
- 14/2017 - *Rapport récapitulatif des marchés conclus entre le 01/01/2016 et le 01/04/2016*
- 15/2017 - *Convention pour la fourniture de repas à destination du CCAS de COUZEIX*

Madame le Maire demande si le procès-verbal de la séance du 23 janvier 2017 appelle des observations.

Aucune observation n'étant portée, le procès-verbal de la séance du 23 janvier 2017 est adopté à l'unanimité.

DELIBERATION n°08/2017

Débat d'Orientations Budgétaires pour l'exercice 2017

Reçu à la Préfecture de la Haute-Vienne le 09 mars 2017

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales formalités de publicité effectuées le 09 mars 2017

Madame le Maire

Les orientations budgétaires 2017 sont placées bien évidemment, comme les précédentes, sous le signe de la maîtrise budgétaire, compte tenu cette année encore de la contribution au redressement des comptes publics, quand bien même celle-ci serait-elle diminuée par 2 cette année, les mesures d'exonérations fiscales élargies par l'Etat, les mesures concernant le statut de la fonction publique et la carrière des agents. La contribution au redressement des comptes publics pèse déjà plus de 300 000 euros sur le budget de la commune, elle devrait cette année avoisiner les 70 000 euros. L'attribution du FPIC a jusqu'alors atténué considérablement l'impact de la baisse des dotations, la Communauté d'agglomération devrait être bénéficiaire

du fonds cette année, le montant n'étant pas connu, il sera prudent d'inscrire une recette équivalente à 90% du montant de droit commun susceptible d'être reversée à la commune. Les recettes fiscales sont en nette érosion compte tenu de la stagnation de nos bases physiques, des exonérations décidées par l'Etat et de la faiblesse de l'augmentation des bases votées en loi de finances. L'attribution de compensation versée par Limoges Métropole diminue régulièrement en raison de la prise en charge progressive de la retenue opérée au titre des dépenses d'investissement « voirie ». La rigueur dans la tenue de nos charges de fonctionnement est impérative pour poursuivre les investissements indispensables et assurer le bon fonctionnement des services municipaux sans report sur la fiscalité locale. Ainsi la lettre de cadrage pour l'élaboration du budget 2017 doit permettre d'atteindre les objectifs suivants : la reconduction des dépenses de fonctionnement sur le budget prévisionnel 2017 en intégrant les charges nouvelles du fait de la mise en œuvre de la cuisine centrale, les mesures concernant le personnel et la poursuite du programme d'investissement réactualisé dans le cadre du PPI (la fin cuisine centrale, les vestiaires, le sol des tennis, le terrain multi activités Aristide Briand, l'Ad'AP et le renouvellement du matériel pour les services), sachant que les travaux prévus en 2016 trouveront une fin d'achèvement en 2017. Cette année sera encore une année de fort investissement, cap difficile à passer pour conserver l'équilibre financier de la collectivité. Après une année de fort recours à l'emprunt dans des conditions exceptionnelles, le financement des investissements sera assuré par le virement et l'excédent global de clôture constitué à cet effet afin de ne pas alourdir notre dette et dégrader notre solvabilité qui demeure très correcte. Ne pas faire porter la baisse de nos recettes sur la fiscalité locale. Seule une évolution des taux de 0,5 à 1% pourrait être envisagée au Budget Primitif. Ainsi que vous avez pu le constater à la lecture des documents qui vous ont été donnés, notre épargne s'est réduite mais nous permet malgré tout d'absorber nos charges en investissant. A noter que beaucoup de collectivités ont pris l'option de dégrader leurs marges au lieu de compenser la baisse des dotations par la fiscalité locale, c'est notre cas, mais, nous devons veiller à maintenir les marges de manœuvre nécessaires à notre fonctionnement courant et au remboursement de notre dette. Alors que pour les collectivités il s'agit de veiller à ce que les recettes croissent plus vite que les dépenses, conserver des marges pour nous, signifie réaliser des économies suffisantes pour que nos charges baissent davantage que nos recettes, situation qui va devenir de plus en plus difficile à tenir. Voici la présentation très succincte de ce Débat d'Orientations Budgétaires, j'espère que vous avez pris connaissance avec attention des documents qui vont être remis, ceux-ci sont très étoffés avec un grand nombre d'indicateurs tant sur le contexte national que sur les données exactes concernant notre collectivité, et je tiens à remercier Laetitia pour le travail qui a été fait nous permettant d'avoir un Débat d'Orientations Budgétaires le plus précis possible et très constructif. Avant que nous débattions, nous avons prévu un power point pour retracer le cadre général de ce débat qui fera l'objet de commentaires aussi bien par Denis LIMOUSIN, adjoint aux finances, que par moi-même. Est repris le contexte général avec effectivement les hypothèses prévues pour l'année 2017, une croissance un peu plus importante, une inflation plus forte que précédemment, des taux d'intérêts toujours bas mais qui commencent à repartir à la hausse avec toujours un contexte de redressement des comptes publics et un déficit à noter qui a été ramené à presque 3% en 2016 et qui devrait passer en-dessous des 3% en 2017 s'il y a arrêt des contributions des collectivités, nous verrons bien dans quelques semaines si cela sera véritablement le cas.

Yvan TRICART

Pouvons-nous intervenir ?

Madame le Maire

Bien entendu.

Yvan TRICART

Je voudrais revenir sur le contexte général, j'ai écouté attentivement et ai lu le document, sincèrement, je suis un peu interrogateur et amusé par la manière dont vous l'avez présenté. C'est un remake de 2013 – 2014 – 2015 voire 2016 mis au goût du jour, c'est-à-dire qu'il faut se plier et tenir compte des critères de Maastricht (les 3%), même si cela entraîne l'austérité, le chômage permanent et de masse. Aucune interrogation sur la charge qui pèse et qui est reportée sur les collectivités, or, je trouve dommage que nous ne profitons pas de ce moment-là pour attirer l'attention sur le fait que ce ne sont pas les collectivités qui sont responsables du déficit public. Les collectivités interviennent pour 9% sur les déficits publics alors que ces 9% supplémentaires sont couverts par le biais des collectivités, elles supportent 70% des investissements, faire porter l'effort sur les collectivités, c'est une erreur et il serait bien qu'à quelques semaines des élections, les choses soient rappelées avec un peu de force. Nous sommes à quelques semaines d'un rendez-vous et tout le monde ne propose pas la même chose, nous tenons compte d'un contexte général mais il peut changer pour 2017, il n'est pas forcément celui que vous décrivez, sauf, si vous vous apprêtez à ne pas soutenir Benoît HAMON, car justement, comme Jean-Luc MELANCHON, il propose un autre choix que de s'accrocher au 3% de critère de Maastricht. En revanche, d'autres candidats, comme Emmanuel MACRON, proposent de continuer de peser sur les collectivités, dans son programme il prévoit 10 milliards de frais supplémentaires et 120 000 suppressions de fonctionnaires, pareil pour François FILLON et Marine LE PEN avec une couche supplémentaire sur cette question. Donc, le contexte général peut ne pas être celui que vous décrivez et je trouve dommage que nous affirmions aujourd'hui que c'est cela le contexte général pour 2017. Il aurait été bien d'envoyer un message en indiquant que le contexte général décrit issu de la loi pouvait changer compte tenu des élections à venir, car, les choses peuvent être différentes. Si nous nous arrêtons à ce constat, nous envoyons un mauvais message aux palaisiens, alors que d'autres

propositions peuvent venir dans les semaines qui viennent. Je trouve dommage de ne pas s'appuyer sur les déclarations de l'AMF de fin 2016 ou sur les 16 000 communes signataires de la pétition pour justement condamner la diminution des pouvoirs des communes. A quelques semaines des élections, nous n'expliquons pas que ce ne sont pas les communes qui pèsent sur la dette publique alors même qu'elles en supportent les conséquences parce que nous n'avons pas su prendre l'argent ailleurs, je pense aux 80 milliards de fraude fiscale. Compte tenu de la période, il aurait été bien qu'une petite phrase de fin précise que nous sommes dans une période où le contexte général peut changer, ce n'est pas le contexte pour 2017 et encore moins pour 2018, nous ne savons pas ce qu'il sera.

Madame le Maire

Nous ne sommes pas aux orientations budgétaires de 2018, pour 2017, certes tout est possible comme à la veille d'une élection Présidentielle où nous voyons bien que les jeux sont particulièrement ouverts, vous devez savoir quel candidat je soutiens, il n'y a pas de raison de m'interroger particulièrement là-dessus.

Yvan TRICART

Il ne propose pas de diminuer.

Madame le Maire

Là, nous sommes dans un contexte où ce qui doit être rappelé et qui s'impose à nous dans notre préparation budgétaire, c'est le contexte tel que nous le connaissons aujourd'hui, à l'instant t. Après, s'il y a une amélioration positive à la faveur du choix de la majorité des français, tant mieux, je ne souhaite que cela. Ceci étant, aujourd'hui, la loi de finances donne des arguments pour assurer notre montage budgétaire et je crois que nous devons en tenir compte. Nous sommes effectivement dans un contexte particulier avec l'approche de l'élection Présidentielle, nous ne sommes pas là ce soir pour débattre des programmes de l'un ou l'autre des candidats et ajuster notre cadrage budgétaire en fonction d'un quelconque résultat à la Présidentielle, même si j'aimerais bien le faire avec un choix particulier. Après, nous pouvons dire, en fin de parcours, que les choses peuvent être remises en cause, cependant, l'élection Présidentielle va intervenir courant mai, pour faire avancer les choses il faut que les législatives soient passées. Le Parlement commencera à se réunir fin juin, d'ici à ce qu'il y ait une modification d'ampleur sur la fin de la mandature... j'espère que lors des orientations budgétaires de 2018, nous serons dans un tout autre contexte concernant la contribution aux comptes publics. La délégation de Maires qui va se retrouver à la maison de la radio le 22 mars prochain, délégation à laquelle j'appartiens, s'y rend justement pour dire que les communes ont largement contribué et que l'effort sur les collectivités est largement fait.

Yvan TRICART

Ce que je demande c'est d'envoyer un message au Palaisiens. Je ne me fais pas d'illusion, je sais que la presse est là et qu'elle fait les comptes rendus, il serait bien qu'il y apparaisse un souffle plutôt qu'un simple constat.

Madame le Maire

En matière budgétaire, j'aime mieux les faits aux espoirs, j'ai peur de les décevoir après.

Denis LIMOUSIN

Cette première partie de présentation est une photographie de la situation actuelle. Ensuite, la dimension et l'analyse politique que nous pouvons en faire, tu as raison et il faut le souligner, ce n'est pas parce que nous avons ce contexte général tel qu'il est proposé, alors même que nous avons pu partager les mises en œuvre qui ont été faites depuis plusieurs exercices déjà, que nous sommes d'accord sur une projection telle qu'elle pourrait être proposée. L'objectif de ce type de Conseil Municipal relatif au Débat d'Orientations Budgétaires est de voir la photographie telle qu'elle est et ensuite de débattre, d'opposer ou de proposer des éléments qui permettent d'aller pour ou d'aller contre ce qui a été mis en place. Je pense que ce qui est intéressant, et le travail fait par les services d'indiquer le contexte général, c'est de voir ensuite la dimension communale, la dimension locale, et, en fonction de tous ces éléments chiffrés que nous constatons, et que nous pouvons ne pas partager d'ailleurs, d'intervenir et de débattre sur la question.

Madame le Maire

En données brutes établies, nous voyons au niveau de l'ensemble du bloc communal une augmentation des recettes de 0,3% avec une augmentation des dépenses de 0,8%, l'ensemble du bloc communal a bien comprimé ces dépenses, pour autant, cela n'empêche pas l'effet de ciseau puisque les dépenses progressent plus rapidement que les recettes au niveau national, mais, parallèlement, nous notons aussi que l'investissement du bloc communal n'a pas fléchi, loin s'en faut, puisqu'il est en augmentation de 3%. La loi de finances 2017, puisque cette loi décide de notre sort en grande partie, indique la baisse des dotations même si le Président de la République a pris la sage décision de la diminuer de moitié. Pour autant, cette année encore, la contribution pèse lourdement sur l'ensemble des budgets communaux, intercommunaux et, par voie de conséquence, sur notre

budget. Parallèlement, les mesures de soutien à l'investissement sont maintenues, la péréquation horizontale et verticale et notamment le FPIC est plafonné à 1 milliard. Nous pouvons sans doute encore y prétendre pour l'année 2017, mais, quoi qu'il arrive, simplement parce que l'agglomération, même si elle en est bénéficiaire et ce qui semble être le cas, va recevoir moins que l'an passé, donc, par voie de conséquence, nous aussi, et, ainsi que je l'ai dit tout l'heure, je ne garantis pas que la répartition puisse être votée solidairement cette année, ce qui serait forcément dommageable pour nous. Entre les dotations qui diminuent et celles qui augmentent, la DGF reste la diminution plus importante. Les valeurs locatives sont valorisées de 0,4%, c'est la première fois que cette revalorisation est aussi faible, ce qui indique que les ressources des collectivités ne vont pas augmenter, de plus, les nombreuses exonérations fiscales et le manque de compensation ont aussi un impact sur nos recettes. Pour ce qui est de la DGF, dont la réforme est annoncée cette année, là-aussi, en fonction des résultats de l'élection Présidentielle, les choses peuvent changer, en tout état de cause, il me semble difficile que la réforme de la DGF, telle qu'elle est prévue, puisse s'appliquer dès le 1^{er} janvier 2018, car le parlement qui devra travailler dessus bien avant le mois d'octobre doit trouver un accord suffisamment pertinent pour une exécution budgétaire dès janvier. J'aime autant, car, en ce qui nous concerne, cette réforme n'est pas très favorable, il y a toujours des gagnants et des perdants, mais là, nous sommes vraiment très perdants puisque le critère de densité qui était en notre faveur jusqu'alors et qui amenait une certaine péréquation disparaît, c'est le critère inverse qui est retenu, et, comme nous sommes assez peuplés sur un petit territoire, nous sommes considérés comme une commune très dense et péri-urbaine, donc, au niveau de la DGF, nous avons tous les malheurs du monde, c'est pour cela que j'espère qu'elle sera modifiée.

Denis LIMOUSIN

Localement sur la commune, nous voyons que les dotations et notamment la DGF a diminué de façon significative, puisque depuis 2014, nous avons eu une baisse de 300 000 euros (50 000 euros en 2014 – 120 000 euros en 2015 – 130 000 euros en 2016) et pour 2017, il est envisagé 70 000 euros de baisse, voilà la photographie de l'existant. Ensuite, chacun depuis les derniers exercices, a su faire valoir les difficultés à gérer une commune en ayant des baisses de dotations d'Etat, sachant que nous contestions déjà la stagnation de la DGF lorsque la droite était au pouvoir, là, c'est une baisse significative qui rend l'exercice budgétaire des communes très délicat.

Yvan TRICART

Cela revient au débat de tout à l'heure, ce que je voudrais que nous partagions tous, c'est le côté injuste de cette baisse au nom de la contribution des communes alors même qu'elles ne sont pas responsables de la dette. L'association des Maires le dit, mais il faut le redire avec force parce que les communes passent pour des dépensières qui ont trop de personnels et qui gaspillent l'argent...j'entends bien tout ce qui est dit sur les communes. Elles ne sont en rien responsables de la dette et elles sont ponctionnées alors que c'est elles qui investissent, il y a un côté particulièrement injuste de cette politique. Bien entendu, nous sommes obligés de donner le contexte, mais, entre nous, c'est bien de rapporter et d'avoir un écho d'un débat comme quoi nous trouvons cela profondément injuste, ce n'est pas bien de ponctionner les communes de cette façon et c'est une erreur politique majeure de la gauche.

Madame le Maire

Nous pouvons considérer que c'est totalement injuste, nous n'allons pas refaire l'histoire de la fiscalité des collectivités, mais, les dotations étaient une compensation réelle par rapport à la fiscalité perdue. Ceci étant, l'association des Maires a accepté le principe d'une participation avec un montant moindre et allongée dans le temps, car, ce qui nous met aussi en difficulté c'est le montant et la durée. Beaucoup des communes n'ont pas été touchées et la Dotation de Solidarité Rurale n'a jamais été aussi renforcée que ces 2 dernières années, les petites communes et singulièrement les communes rurales, se retrouvent avec plus de recettes en matière de dotation, cela ne veut pas dire qu'elles peuvent faire grand-chose car il leur faut aussi des ressources propres et c'est plus difficile, mais là c'est un autre débat. Sur cet aspect-là des choses, l'association des Maires a accepté de participer au redressement des comptes publics dans la mesure où les efforts étaient partagés, mais, à un moment, il faut que les choses s'arrêtent et la contribution a été largement payée. La position d'aujourd'hui est de dire à tous les candidats que nous avons participé au redressement des comptes publics d'une manière très importante, à tel point que c'est grâce à la ponction sur les collectivités, grâce à la contribution des collectivités que nous allons passer en dessous des 3%, sincèrement l'effort a été fait, nous ne pouvons pas aller plus loin, ce n'est plus possible.

Denis LIMOUSIN

C'est pour cela qu'il est important, dans ce type d'instance, de regarder d'une façon claire les chiffres et le chiffre est très parlant, 300 000 euros de moins en 4 ans c'est énorme pour notre commune, 70 000 euros pour 2017.

Yvan TRICART

Sur un montant d'à peu près 900 000 euros par an.

Madame le Maire

De DGF ?

Yvan TRICART

Oui.

Madame le Maire

Juste une petite précision, lorsque la contribution a été mise en place pour les communes, elle ne devait pas dépasser en moyenne 5% de leurs recettes réelles de fonctionnement, ce qui veut dire que pour les communes rurales et même dans notre département, certaines ont zéro, quand d'autres ont beaucoup plus. Pour nous, c'est 9,5% de nos recettes de fonctionnement.

Denis LIMOUSIN

Nous le verrons tout à l'heure lorsque nous aborderons les recettes, il faut mettre en corrélation qu'un point d'impôt supplémentaire représente 27 000 euros, donc au regard des 370 000 euros sur 5 ans, nous voyons bien que la marge de manœuvre des communes, et notamment la nôtre, est très délicate et c'est pour cela qu'il est très important, dans le cadre du débat d'orientations budgétaires, que nous abordions bien de façon précise les données nationales pour bien voir les incidences chiffrées, ce qui nous permet ensuite d'aborder les questions et les propositions de manière plus objective.

Madame le Maire

Nous voyons bien que nos charges sont particulièrement maintenues, puisque nous avons réussi à baisser nos charges de fonctionnement entre 2015 et 2016 malgré la PVR que nous avons dû « avaler » en plus. Nous contraignons au maximum nos dépenses, de même sur les charges de personnel, nous verrons que mécaniquement les choses vont évoluer du fait de la hausse du point d'indice et de celle des cotisations. C'est très bien pour les agents, nous ne pouvons que nous féliciter qu'ils aient du pouvoir d'achat supplémentaire, mais cela veut dire aussi des dépenses supplémentaires pour la collectivité que nous devons financer.

Denis LIMOUSIN

Ce qui est intéressant à observer, nous parlons tout à l'heure de bloc communal global, les dépenses ont augmenté de 2015 à 2016 de 0,8% alors qu'en ce qui nous concerne nous sommes en baisse de 0,91%, nous avons un phénomène inversé. Pour ce qui est des recettes, nous avons sur le bloc communal global une augmentation de 0,3% alors qu'en ce qui nous concerne nous connaissons une baisse de 0,64%, nous avons là-aussi un phénomène inversé par rapport à la dimension générale. Globalement, malgré une baisse de recettes de 0,64%, nous avons pu « compenser » avec les dépenses qui ont baissé de 0,91%. En termes d'observation par rapport à la gestion communale, c'est quelque chose qui doit être pris en compte. Sur le chapitre 012, nous constatons une baisse significative de 3%, la réorganisation des effectifs et malgré les mesures prises au niveau de l'Etat, que nous partageons, il a fallu être particulièrement pointu en matière de maîtrise des dépenses pour arriver à une baisse entre 2015 et 2016.

Yvan TRICART

Je suis très satisfait de ce chapitre-là, car, au moment du vote du budget, nous avons eu une position assez ferme et tranchée et avons voté contre les charges générales du budget de fonctionnement. J'ai eu l'occasion d'en rediscuter avec Denis LIMOUSIN en aparté, nos reproches étaient une hausse dans le budget des charges de fonctionnement variant de 6% pour les charges à caractère général et 3% pour les charges de personnel. Nous vous avons indiqué que compte tenu de la maîtrise parfaite des charges - nous l'avons vu et vous l'aviez prévu – il n'était pas nécessaire d'appliquer une hausse, nous proposons donc de maintenir les charges de fonctionnement à zéro voire 1% pour suivre l'inflation. Là, le résultat montre qu'effectivement vous avez bien maîtrisé les charges de fonctionnement puisque nous sommes à -0,91% et qu'il était donc possible de faire cet effort, et donc possible de nous donner satisfaction au moment du vote du budget. Vous avez choisi une marge de manœuvre, nous vous proposons de vous appuyer sur la transparence, une rigueur stricte, sachant qu'en cas de souci en cours d'année nous avons toujours la possibilité de faire un budget supplémentaire. Je trouve dommageable que vous ne nous ayez pas suivi au moment du vote du budget. C'est important car si nous prévoyons plus de charges de fonctionnement il faut compenser, et à partir de là, c'est la hausse des impôts même si 1% c'est un peu moins de 30 000 euros, ça reste toujours 30 000 euros, or, en bloquant les charges de fonctionnement, nous n'avons pas besoin d'augmenter les impôts. Je trouve satisfaction en voyant cette partie du DOB de ce point de vue-là.

Denis LIMOUSIN

Ce qui est intéressant c'est que nous soyons tous satisfaits, de ton point de vue d'avoir eu raison et de notre côté nous sommes satisfaits du résultat. Le débat tel qu'il était proposé et l'argumentation que nous avons, et que nous aurons inmanquablement dans les semaines à venir, était de dire que nous raisonnions avec un

prévisionnel. Ensuite, tu dis que le fait de ne pas avoir un prévisionnel aussi pointu que nous le prétendons risque d'engendrer un besoin de recours à l'impôt, force est de constater que depuis le début de ce mandat, le recours à l'impôt a été très mineur : pas d'augmentation la 1^{ère} et la 2^{ème} année et 0,5% en 2016.

Yvan TRICART

Plus les bases.

Madame le Maire

Elles ne sont pas votées par la Commune.

Yvan TRICART

Cela rentre dans les caisses quand même.

Denis LIMOUSIN

De mon point de vue, l'argumentation pourrait tenir si nous avions été contraints d'augmenter les impôts de manière significative. L'option que nous avons prise, et nous avons le même débat chaque année, est d'avoir un prévisionnel raisonnable et de faire en sorte d'avoir un réalisé raisonnable, ce qui est le cas puisque depuis 8 ans le chapitre 011 n'a guère augmenté, ce qui est quand même la preuve d'une maîtrise budgétaire en termes de dépenses qui me paraît avérée. Aucune augmentation en 8 ans alors qu'il y eu de l'inflation et que nous avons eu le multi accueil à gérer pour à peu près 140 000 euros, c'est quand même assez méritoire par rapport à un chapitre qui pèse 1,5 million.

Madame le Maire

Simplement pour dire que je ne partage pas le constat, vous auriez raison si nos marges étaient préservées, or, que constatons-nous, et là, c'est très net, et j'aimerais qu'il en soit autrement, c'est que malgré les efforts faits, malgré les économies que nous avons pu faire sur ce chapitre-là, je suis désolée de le dire, mais là c'est un fait, nos marges s'écroulent considérablement, donc vous n'avez pas raison. Vous auriez raison si, effectivement, nos marges étaient contenues mais elles s'écroulent.

Yvan TRICART

Quel est le rapport ? Vous avez bien maîtrisé, nous aurions mis les résultats à 0% et pas 6%, ça ne changeait rien à votre résultat sur les marges, elles auraient été exactement les mêmes, cela n'aurait rien changé.

Madame le Maire

L'inverse aurait changé quoi ?

Yvan TRICART

Ca ne changeait rien du tout.

Madame le Maire

Je crois que là-dessus nous ne serons jamais d'accord. L'année précédente, nous aurions pu remettre les mêmes sommes, mais, ne serait-ce que pour tenir compte d'une PVR qui était de 177 000 euros et qu'il nous fallait inscrire, je regrette, mais sur la faiblesse de notre fonctionnement, 177 000 euros c'est un gros pourcentage, donc, rien que pour cela, votre raisonnement ne tient pas. Nous sommes bien obligés de tenir compte d'un certain nombre de choses. Nous pouvons faire un prévisionnel bien en-dessous de ce que va être le résultat de l'exécution budgétaire et changer les choses par décisions modificatives, mais ce n'est pas logique comme orthodoxie budgétaire, ce n'est pas possible et pas entendable.

Cédric FORGET

Pour abonder dans les sens d'Yvan TRICART, il soutient que vous justifiez l'appel à l'impôt sur le fonctionnement alors que nous pouvons très bien justifier l'augmentation d'impôts sur de l'investissement et cela n'est pas choquant en soi. C'est là où est le point d'achoppement. C'est juste cela.

Denis LIMOUSIN

Nous avons déjà eu ce débat, la méthode que nous utilisons est d'avoir un prévisionnel digne de ce nom, de notre point de vue, ensuite nous partons du principe qu'il y a le prévisionnel et le réalisé, évidemment, l'idéal est d'avoir le prévisionnel le plus proche possible d'un réalisé potentiel. Ce qui est important, et vous le reconnaissez, cela vous semble politiquement honnête, c'est le résultat final, c'est-à-dire qu'au bout du compte, nous voyons que le réalisé est bon, et, j'insiste à nouveau, nous n'avons pas eu recours à l'impôt pour justifier un prévisionnel trop élevé. Le litige que nous pouvons avoir, mais que j'admets volontiers, c'est que nous puissions

avoir des divergences sur les investissements, et, cela me paraît logique puisque nous n'avons pas les mêmes programmes, pour ma part il n'est pas choquant que nos investissements ne soient pas votés puisque vous n'aviez pas les mêmes. En revanche, sur le fonctionnement, je ne comprenais pas, dans la mesure où il est avéré que les dépenses sont maîtrisées d'une façon correcte, qu'il puisse y avoir un vote différent sur cette partie

Madame le Maire

C'est quand même la maîtrise qui permet d'investir puisque c'est l'autofinancement qui nous permet d'investir, c'est là que je ne comprends pas. Ce sera l'éternel débat, je pense.

Au niveau de nos recettes, nous voyons bien qu'elles diminuent, -0,64% d'un exercice sur l'autre, que cela soit au niveau des dotations qu'au niveau de la fiscalité, c'est le FPIC qui nous permet de sortir la tête de l'eau pour l'instant, pour combien de temps encore, les choses vont commencer à se tendre avec une attribution moins importante, et, nous le verrons cette année, des recettes fiscales prévues en baisse et des dotations également en baisse. Heureusement pour la collectivité, nous avons un fond de roulement qui est important qui se conforte depuis des années et qui va servir à financer l'investissement dans une très large part cette année et les années qui viennent. Nous avons réalisé cette année un emprunt auprès de la Caisse des Dépôts très important, qui, à mon avis, il ne fallait pas laisser passer vu les conditions très favorables que nous ne retrouverons pas dans les années qui viennent, c'était donc là qu'il fallait emprunter. Maintenant, nous allons nous servir de l'excédent cumulé pour pouvoir réaliser la fin des investissements commencés et le reste des investissements de ce mandat.

Yvan TRICART

Comment est-il possible qu'il y ait des exonérations accordées par l'Etat qui ne soient pas compensées ?

Madame le Maire

Elles ne le sont jamais totalement.

Yvan TRICART

J'attire juste l'attention, quand il est proposé de supprimer la taxe d'habitation en disant qu'elle sera compensée par l'Etat, je note que les exonérations ne sont jamais totalement compensées, c'est juste une remarque et un petit coup de griffe.

Madame le Maire

J'ai bien compris mais nous n'allons pas détailler tous les programmes des candidats.

Yvan TRICART

Il s'agissait juste d'une remarque liée au débat.

Madame le Maire

Il y a plein de sujets épineux pour les collectivités.

En section d'investissement, nous avons réalisé diverses choses l'an passé, autant nous attendent. La cuisine centrale, d'ailleurs j'en profite pour vous donner rendez-vous samedi matin pour l'inauguration, ce n'est pas une inauguration officielle, mais, nous avons bénéficié pour la réalisation de cet équipement d'aides diverses, il était donc quand même important d'avoir une cérémonie, certes sobre, pour que les partenaires financiers que sont le Conseil Départemental et l'Etat puissent voir l'équipement qui a été réalisé. Nous avons réalisé des travaux d'accessibilité sur le groupe scolaire Jean Giraudoux, le rafraîchissement de la bibliothèque, l'acquisition pour l'aménagement du centre-bourg et bien entendu la cuisine centrale, le tout pour un montant de 2,2 millions d'euros, ce qui est important pour nos reins financiers.

Yvan TRICART

Je note bien que la cuisine centrale pèse lourd.

Madame le Maire

Nous le savions dès le départ.

Yvan TRICART

Je sais que vous le saviez depuis le départ, c'est ce que nous avons toujours exprimé, le problème est que nos recettes n'étant pas extensibles, quand nous les dépensons d'un côté, nous ne les avons plus pour le reste, et, il y a des manques qui pèsent aussi dans un certain nombre de secteurs. Je regrette que cela se soit passé de cette manière, ce n'était pas notre choix, vous le savez.

Madame le Maire

Effectivement, c'est un problème de choix d'investissement. Dans votre programme vous aviez des choix d'investissement dont certains étaient très onéreux aussi, si vous étiez à ma place, vous auriez fait des choix particuliers qui auraient empêché d'autres réalisations également. La cuisine a été un poids d'investissement pour une garantie de service public, qui, dans la perspective de l'évolution des collectivités et du groupe « commune – intercommunalité » a une portée mutualisable. Nous sommes clairement dans un équipement qui a vocation à être partagé de façon intercommunale. Dans les choix que font les collectivités, au sein d'un même EPCI, il faut y penser. Cela me paraît logique d'avoir cette réflexion et qu'elle s'étende un peu aux communes qui font partie de la même intercommunalité, et, même au-delà, nous ne sommes pas obligés d'avoir des opérations intercommunales uniquement avec les communes qui sont dans le même EPCI. Cela sera un moyen de fonctionner convenablement dans les années qui viennent, nous en avons déjà discuté, il me semble que vous partagiez aussi ce raisonnement.

Yvan TRICART

Je partage le raisonnement mais je ne partage pas le financement. Je suis pour des équipements intercommunaux mais je ne suis pas pour que ce soit une commune qui supporte le coût pour les autres. Je ne trouve pas normal que ce soit le Palais qui supporte un équipement intercommunal qui va servir à d'autres. Nous allons avoir à discuter les repas à 6,00 euros pour COUZEIX, je veux bien que les Palaisiens financent une partie des repas de COUZEIX mais cela me laisse sceptique, c'est ça qui me gêne. Je suis pour les équipements intercommunaux réalisés dans le cadre intercommunal avec un partage des dépenses, ce qui n'est pas le cas pour la cuisine centrale.

Madame le Maire

Après je le redis, ce sont des choix qui ont été faits à un moment donné, que ce soit pour les uns ou les autres, certains investissements en empêchent forcément d'autres, c'est une logique, et là, c'est un choix de service public qui me semble opportun, après c'est mon choix, celui de la majorité municipale.

Les recettes, comme je le disais tout à l'heure, sont constituées pour l'essentiel de l'emprunt de la Caisse des Dépôts, mais, il faut reconnaître que c'était l'opportunité à ne pas manquer. Nous notons aussi grosse une partie de FCTVA que nous allons retrouver dans les années qui viennent puisque nous avons fait de gros investissements, donc, là-aussi, cela permettra d'alléger un peu les choses en matière d'investissement dans les années à venir et nous en aurons grandement besoin. Les données financières auxquelles je faisais allusion, nous le voyons bien, commencent à baisser de façon assez importante notamment au niveau du taux d'épargne, avec in fine, une épargne nette à 145 000 euros, nous avons beau faire un maximum d'économie, l'érosion de nos recettes fait que l'épargne chute, mécaniquement, aujourd'hui, nous devrions avoir au moins 300 000 euros de plus rien qu'en dotations, nous ne raisonnerions pas non plus de la même façon.

Denis LIMOUSIN

Ce qui est intéressant sur ce tableau, il présente l'épargne de gestion aux alentours de 900 000 euros, c'est notre capacité à dégager de l'autofinancement, l'épargne de gestion c'est le résultat des recettes de fonctionnement moins les dépenses de fonctionnement hors intérêts de la dette, ce sont des données importantes à suivre. Ensuite, nous parlons de l'épargne brute qui est de l'ordre de 726 000 euros, cela représente l'épargne de gestion moins les intérêts de la dette. Il faut absolument, c'est obligatoire, que l'épargne brute couvre le remboursement du capital des emprunts, à savoir pour notre commune 580 000 euros. Cette différence entre l'épargne brute diminuée du remboursement du capital des emprunts nous donne notre épargne nette qui est de 146 000 euros. Il est intéressant de voir que nous avons un taux d'épargne brute de 12,62% sachant qu'on considère qu'une commune bien gérée doit avoir un taux d'épargne brute supérieur à 10%.

Yvan TRICART

A L'épargne nette se rajoute le remboursement de la TVA ?

Madame le Maire

Non. Là, nous sommes sur nos taux d'épargne, la TVA n'a rien à y voir. Au départ, l'épargne de gestion ce sont les recettes moins les dépenses, ensuite l'épargne brute dont les intérêts d'emprunt sont déduits, et enfin l'épargne nette d'où nous enlevons le capital restant dû. Ici, nous ne parlons pas de TVA, nous sommes sur des ratios. Le lien ne vous paraît peut-être pas évident, mais, la difficulté pour la commune c'est de ne pas se retrouver, malgré les baisses de dotations et l'érosion des recettes fiscales, avec une épargne nette négative, ce que la commune a connu il y a quelques années, nous vivons avec mais nous ne pouvons rien faire, et, la reconstituer a demandé du temps, des efforts, sauf que nous avons un peu plus de dotations. Nous avons fait un certain nombre d'économies, de restructuration dans la collectivité et d'effort dans l'organisation des services, nous avons fait un certain nombre de choses et est arrivée en plus la contribution au redressement des comptes publics qui fait que notre capacité d'effort est amputée. Il faut que nous préservions absolument un minimum d'épargne, l'enjeu pour nous est qu'elle reste positive, et ce n'est pas faire du gras sur la fiscalité locale, ce n'est pas faire payer plus que de besoin aux gens, c'est vraiment se maintenir à flot, l'objectif n'est pas de maintenir nos marges, mais d'éviter une dégradation qui serait vraiment préjudiciable à la collectivité et aux Palaisiens dans leur ensemble.

Concernant les données sur la structure de la gestion de la dette, pour l'encours, nous avons dépassé les 7 ans pour rembourser la totalité de notre dette (7,38 ans) c'est encore un niveau relativement satisfaisant. Je rappelle qu'il y a quelques années nous avions 16 ans de désendettement, malgré les difficultés, les choses sont tenues, c'est pour cela qu'il faut veiller à ce que cela ne se dégrade pas trop car il faut pouvoir les maîtriser dans la durée. Vous voyez la répartition taux fixes et taux variables, l'emprunt de la Caisse de Dépôts a une large part variable, néanmoins, c'est une indexation sur le livret A, donc avec un risque moindre.

Denis LIMOUSIN

Nous n'avons plus d'emprunts toxiques.

Madame le Maire

Pour 2017, là-aussi, il vous est proposé de continuer la maîtrise de nos charges, il a été demandé aux services une préparation budgétaire qui rentre dans l'épure du Budget Primitif 2016, soit pas d'augmentation de crédits même si nous devons tenir compte cette année des charges nouvelles liées au fonctionnement de la cuisine centrale et même si, en matière de personnel, nous devons tenir compte de l'augmentation des taux de cotisations, des nouvelles rémunérations concernant les carrières et de l'augmentation de la valeur du point. Nous devons passer tout cela dans le même cadrage budgétaire en matière de charges de fonctionnement.

Carole SALESSE

Je voudrais juste intervenir concernant la cuisine centrale, lors des propositions des hypothèses avec le choix de maintenir la cuisine actuelle ou de faire une nouvelle cuisine, nous avons demandé d'avoir une estimation du coût supplémentaire, ce que nous n'avions pas eu à l'époque pour justement pouvoir prendre des décisions sur les hypothèses. Nous voyons bien que la cuisine centrale a des coûts de fonctionnement qui ne sont pas anodins sur notre budget, je ne sais pas si vous avez fait l'étude de savoir combien coûte un repas toutes charges comprises – le personnel, la fabrication...- c'est important, nous allons en parler tout à l'heure concernant la vente de repas à COUZEIX et nous en parlons aussi tous les ans concernant les compagnons. Le point qui a été évoqué de mutualiser, nous parlons maintenant d'une commune comme d'un prestataire, nous sommes obligés malheureusement de devoir rentrer dans une certaine logique qui est commerciale.

Madame le Maire

Une mutualisation, au départ, cela s'entend d'un équipement porté par plusieurs communes, notre équipement pourra servir de prestataire aux collectivités qui ne pourront pas faire ce type de réalisation ou de modification de leur cuisine actuelle, après, tout dépend aussi de ce qu'elles voudront faire, certaines peuvent choisir de faire appel à des prestataires privés, tout dépend des choix faits par les collectivités et des coûts qu'elles souhaitent y mettre aussi. Cela est valable pour la cuisine mais aussi pour d'autres équipements qu'ils soient culturel, de loisirs ou sportifs, des équipements sur d'autres communes devront être mutualisés par voie de convention ou de mise à disposition, en échange de bons procédés, ce ne pourra pas être que du gratuit, nous ne pouvons pas profiter des équipements des uns ou des autres sans participation. Ce que nous avons jusqu' alors, où tout le monde avait ses salles des fêtes, ses terrains de sports, ses gymnases, c'est fini. Le coût du repas mériterait d'être affiné, les chiffres qui me sont donnés me semblent éloignés de ce qui m'avait déjà été donné auparavant, donc, nous en reparlerons à la commission finances de la semaine prochaine. Le coût du repas avait été estimé à 8,50 euros, alors certes, il y a eu des évolutions dans l'organisation du personnel, bien que le personnel soit une variable d'ajustement importante dans le coût du repas, je préfère vérifier les choses plutôt que donner un chiffre aléatoire. Pour l'anecdote, vous avez l'augmentation des indemnités et des cotisations retraites des élus qui va changer grandement la vie du budget, en brut, cela représente à l'année pour l'ensemble des élus (Maire, Adjointes et Conseillers Municipaux Délégués) 526,00 euros sur l'année.

Nous voyons bien que la seule recette importante que nous avons pu avoir est le FPIC, c'est une dotation de péréquation, donc là aussi, par définition, incertaine. Nous avons également la Dotation Nationale de Péréquation et la Dotation de Solidarité Rurale, l'une diminue, l'autre augmente, de ce fait nous aurons une stagnation cette année. Concernant notre DGF, nous aurons moins 70 000 euros, est aussi à noter, la baisse logique de 7 500 euros, par rapport à l'an passé, de l'attribution de compensation versée par l'agglomération. Nous nous retrouvons avec des dotations qui globalement baissent, un FPIC maintenu mais qui n'est pas assuré, une attribution de compensation qui diminue et elle va encore diminuer puisque d'ici 2020, nous allons perdre encore quasiment 200 000 euros. Pour 2017 nous aurons environ 1 million d'euros, en 2020 nous serons à peu près à 820 000 euros, c'est aussi une donnée importante, cela nous fait 200 000 euros de moins en recettes. J'espère sincèrement que les résultats électoraux seront cléments pour les collectivités sinon nous allons avoir du mal à boucler. Même si à l'heure actuelle nous pouvons reprendre d'année en année, si nous prenons le résultat de l'exercice 2016 pour faire le budget 2017 et ainsi de suite, nous n'y arriverons pas et nous aurons une épargne négative. Nous sommes dans une situation où les choses sont compliquées, et il est possible que notre excédent, qui, normalement ne devait servir qu'à l'investissement et au financement de l'investissement jusqu'à la fin de ce mandat, serve aussi à boucler notre fonctionnement. Mais je suis par nature pessimiste, vous le savez bien, donc, nous allons essayer de faire en sorte que les choses soient autrement et si l'Etat nous aide dans sa grande bonté à faire en sorte que cela soit différent, tant mieux. Dans les orientations, vous avez les hypothèses de toucher ou non à la fiscalité locale, sachant que la loi de finances prévoit une augmentation des bases de 0,4%, ainsi qu'il est porté dans le document, je proposerai une construction budgétaire avec une

augmentation très faible entre 0,5% et 1% des taux. Je sais parfaitement que les taux c'est toujours ce qu'il y a d'injuste, ceci étant, je ne vais pas revenir sur le slide précédent et la démonstration précédente, nous sommes obligés de tenir compte de certains paramètres et notamment d'une érosion de nos recettes très importantes. Malgré ce que nous pouvons faire, une hypothèse sans toucher à la fiscalité, contrairement à ce que j'espérais il y a quelques années et en ce début de mandat plus spécifiquement, est relativement délicate à porter sauf à accepter une grande dégradation des marges, que, de toute façon, à un moment donné, il faudra rattraper, et, si c'est pour la rattraper mieux sur l'impôt sur les années qui viennent, cela serait vraiment dommageable. Concernant les dépenses et les recettes d'investissement, vous le savez, un certain nombre de choses reste à finir de réaliser et à payer sur 2017, ne serait-ce une grande partie de la cuisine centrale, les vestiaires dont les travaux se feront sur 2017, les mises aux normes en matière d'accessibilité et d'autres propositions seront à étudier, notamment les sols des tennis et le terrain multi sports à côté de l'école, tout sera étudié à la loupe, de même les subventions à mettre en face, car, même si nous avons un excédent, certes important, nous allons voir combien il va fondre comme neige au soleil. 3 millions c'est un très bon excédent, sauf qu'il reste encore 2 millions à financer d'ici la fin de ce mandat. C'est ce qu'il était prévu au départ par rapport à la cuisine centrale sans baisse de dotations et sans érosion de la fiscalité, donc là, les choses sont plus tendues et nous devons faire attention pour préserver une marge en fin de mandat.

Denis LIMOUSIN

Une remarque par rapport à la structure de la dette que nous avons vu tout à l'heure, le remboursement en capital pour 2017 dépasse les 627 000 euros, en 2016 nous étions à 580 000 euros, en 2018 nous redescendrons en dessous des 600 000 euros à savoir 578 000 euros. L'année 2017 est une année assez charnière par rapport à cet aspect des choses.

Yvan TRICART

Comme vous parlez des investissements à la fin, juste pour faire la remarque, j'aime bien découvrir, en me promenant, les travaux dans la ville, j'aimerais bien les voir en commission des travaux avant, mais, comme elle ne se réunit pas, ou, 2 ou 3 fois dans l'année, il est bien évident que je me contenterai en voiture de constater les travaux qui se font. Je trouve dommage que, dans le cadre de la préparation du budget, nous n'ayons pas une réflexion bien avant parce qu'il n'y a pas de réunion de la commission des travaux. Nous en avons eu une pour préparer le budget de l'année précédente et une intermédiaire.

Madame le Maire

Quels travaux avez-vous découvert ?

Yvan TRICART

Les travaux du stade du rugby, mais j'avais eu l'occasion de le dire, l'enlèvement et le remplacement systématique de tous les poteaux le long de la rue. Je n'ai pas vu quand cela a été voté.

Madame le Maire

Cela date de la fin du mandat dernier.

Yvan TRICART

Non les travaux ont commencé l'an dernier.

Guénaël LOISEL

Cela s'est fait en 2 tranches.

Madame le Maire

Cela a été décidé avant.

Yvan TRICART

Je le découvre sur le terrain maintenant. Le grand filet qui protège la cuisine centrale pour les ballons, je comprends la nécessité, mais, nous le découvrons quand cela se fait.

Madame le Maire

Cela faisait partie du marché de la cuisine centrale.

Martial BRUNIE

Ces travaux avaient été annoncés dans le cadre de la cuisine centrale et nous en avons parlé.

Yvan TRICART

Il y aurait des réunions de la commission des travaux cela serait bien sachant que j'aime bien faire les comptes rendus.

Madame le Maire

Sauf que parfois, nous avons l'impression que vous n'avez pas assisté à la totalité de la réunion. Vous faites vos questions et vos réponses et ce n'est pas forcément les réponses qui vous sont apportées en commission, mais, c'est une omission je suppose.

Martial BRUNIE

Parfois, nous avons aussi l'impression que c'est Yvan TRICART qui a fait la réunion de la commission.

Yvan TRICART

Je donne mon appréciation, ce n'est pas un compte rendu, il s'agit juste de mon appréciation par rapport à la commission à laquelle j'ai participé, j'ai une habitude qui est celle-ci.

Madame le Maire

Il y a la réunion de commission, le compte rendu avec les prises de paroles de chacun, les remarques et il y a l'appréciation d'Yvan TRICART qui n'a absolument rien à voir avec un compte rendu, ce sont les commentaires par Yvan TRICART.

Yvan TRICART

C'est mon droit le plus absolu et j'adore faire cela.

Madame le Maire

Je ne suis pas sûre d'adorer autant tout le temps.

Conformément aux articles L 4311-1, L 3312-1 et L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Le conseil Municipal

A DEBATTU sur les orientations générales du budget 2017 présentées par Madame le Maire.

Par ailleurs, **le Conseil Municipal**

PREND ACTE du débat d'orientations budgétaires pour 2017.

DELIBERATION n°9/2017

Modification d'Autorisation de Programme et Crédit de Paiement (AP/CP) pour la construction d'une cuisine centrale

Reçu à la Préfecture de la Haute-Vienne le 09 mars 2017

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales formalités de publicité effectuées le 09 mars 2017

Madame le Maire

Il s'agit de la modification de l'Autorisation de Programme et Crédit de Paiement pour la construction de la cuisine centrale, nous l'avons évoqué au moment des orientations budgétaires, bien que nous ayons prévu de payer davantage sur l'exercice 2016, les choses se sont un peu décalées et il nous reste 826 770 euros à payer sur 2017. Il nous faut donc reprendre cette autorisation de programme, puisque nous avons fonctionné de la sorte depuis le début du financement de cet équipement, pour pouvoir finir de payer la cuisine centrale.

Par délibération n°109/2014 du 18 décembre 2014 modifiée par la délibération référencée 10/2016 en date du 06 avril 2016, le conseil municipal a voté, pour les travaux relatifs à la construction d'une cuisine centrale, une autorisation de programme et crédits de paiement.

Afin de tenir compte de l'avancement du projet, il convient de modifier cette AP/CP comme suit :

1 - Montant global de l'AP : 1 800 000 € TTC

✚ CP 2014 : 25 536 €

✚ CP 2015 : 105 693 €

✚ CP 2016 : 842 001 €

✚ CP 2017 : 826 770 €

2- Financement :

✚ Subvention DETR 1ère tranche : 100 000 €

✚ Subvention Conseil Départemental 1ère et 2ème tranche : 80 000 €

✚ Subvention DETR 2ème tranche : 150 697 €

✚ Part communale : 1 469 303 € dont 1 275 000 € financé par emprunt CDC

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité

DECIDE DE :

- **VOTER** la modification de l'Autorisation de Programme et la répartition des Crédits de Paiement telles que présentées ci-dessus ;
- **DIT** que les crédits correspondants seront inscrits au Budget Primitif des exercices concernés.

DELIBERATION n°10/2017

Indemnités du Maire, des Adjointes et des Conseillers Municipaux Délégués

Reçu à la Préfecture de la Haute-Vienne le 09 mars 2017

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales formalités de publicité effectuées le 09 mars 2017

Madame le Maire

Ce point concerne la révolution budgétaire dont je parlais tout à l'heure concernant l'indemnité du Maire, des Adjointes et des Conseillers Municipaux Délégués. En début de mandat, lors du vote des indemnités, nous avons pris une délibération avec un indice brut terminal à 1015 qui servait à payer ces indemnités, cet indice passe à 1022 ceci afin de pouvoir effectuer la majoration de la valeur du point d'indice de la fonction publique de 0,6% au 1^{er} février 2017.

Depuis le début de l'année 2017, le montant maximal des indemnités de fonction des élus a évolué du fait de deux facteurs :

- l'indice brut terminal de la fonction publique servant de base au calcul des indemnités de fonction est passé de 1015 à 1022. Ceci résulte de la réforme initiée par le Gouvernement dans le cadre du protocole Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations (PPCR), applicable à la fonction publique territoriale, et entérinée par le décret n° 2017-85 du 26 janvier 2017 (application au 1^{er} janvier 2017).
- la majoration de la valeur du point d'indice de la fonction publique de 0,6 % au 1^{er} février 2017.

Afin d'appliquer ces nouvelles dispositions, il convient de fixer les indemnités de fonction du Maire, des Adjointes et des Conseillers Municipaux délégués en faisant référence au nouvel indice brut terminal de la fonction publique.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2123-20 à L. 2123-24 et R. 2123-23;

Considérant que l'article L. 2123-23 du Code Général des Collectivités Territoriales fixe des taux maxi de l'enveloppe des indemnités par strate de commune et qu'il y a lieu de ce fait de déterminer le taux des indemnités allouées.

Etant entendu que des crédits nécessaires seront inscrits au budget municipal.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE DE :

- **FIXER** les indemnités de fonction comme suit :
 - Maire : 49,61% de l'indice brut terminal de la fonction publique
 - Adjointes : 20,42% de l'indice brut terminal de la fonction publique
 - Conseillers Municipaux Délégués : 7,43% de l'indice brut terminal de la fonction publique

DELIBERATION n°11/2017

Débat sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durables du Plan Local d'Urbanisme – corrections apportées au document initial

Reçu à la Préfecture de la Haute-Vienne le 09 mars 2017

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales formalités de publicité effectuées le 09 mars 2017

Madame le Maire

Ce point concerne l'aménagement et quelques points de forme, et là, je pèse mes mots, sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durables à la suite du retour des services de l'Etat, je cède la parole à Ludovic GERAUDIE.

Ludovic GERAUDIE

L'élaboration d'un PLU passe par quelques étapes obligatoires et notamment la présentation du PADD issu des réflexions des élus et du débat en Conseil Municipal avec les personnes associées que sont le SIEPAL, les services de l'agglomération, la Chambre d'Agriculture et l'Etat. Ce dernier nous a fait quelques demandes de modifications mineures pour que notre document soit le plus parfait possible, tout le monde avait noté qu'il était parfait mais il faut qu'il soit le plus parfait possible. Dans le texte, première modification à la page 15, il était indiqué « limiter l'exposition des habitants aux nuisances environnementales et aux risques technologiques » l'Etat nous a demandé de modifier comme suit « prendre en compte les nuisances environnementales et les risques technologiques dans les projets urbains », c'est de la reformulation.

Cédric FORGET

« Limiter » c'est restrictif alors que « prendre en compte » ça ne l'est pas le vocabulaire est important.

Ludovic GERAUDIE

Bien entendu mais nous parlons de prendre en compte dans les projets urbains alors qu'avant il n'y avait pas la notion de projet urbain. A la page 18 de notre PADD, nous avons fait référence à des micros réservoirs de biodiversité, l'Etat a indiqué qu'il convenait de parler d'îlots de biodiversité parce que les réservoirs de biodiversité pouvaient être confondus en termes de définition dans les préconisations de l'agglomération de Limoges au niveau de la trame verte et bleu, et, comme nous avons souhaité en inscrire d'autres qui ne sont pas identifiés dans la trame verte et bleu, il faut donc utiliser une autre sémantique. Ensuite, nous avons quelques modifications de forme sur la carte de synthèse, je vais vous les lister, dans nos débats, nous avons identifié des zones et les formes « patatoïdes » qui sont la règle dans ces premières cartes débordent un peu, donc, nous avons modifié un peu les zones sur les secteurs de développement économique pour bien inclure l'ensemble des secteurs qui étaient concernés par le débat car il en manquait un peu. Nous avons également dû, comme Wattelez, inscrire le secteur de Valdi dans une identification parce que nous avons omis de mettre le même pictogramme, Valdi et Wattelez sont donc maintenant identifiés de la même façon. Le secteur avalisé en marron et le secteur agricole en jaune sont recalés sur la carte, car, visiblement le calque avait bougé lors de la coloration. Dans notre légende, nous avons inscrit « combler les dents creuses » qui est un terme d'urbanisme bien connu, et pourtant, il nous est demandé de l'inscrire différemment en mettant « couturer ». Le cercle identifiant le site de la Sablière a été réajusté afin de tenir compte de toute l'emprise du site. Nous avons rajouté des éléments du patrimoine à préserver suite à nos débats, notamment en commission, puisque les commissions d'élus sont utiles, donc, à la demande de certains membres, nous avons rajouté l'église, la ferme d'Anguernaud, le CLSH, une maison de la rue Jean Jaurès et le Bournazeau. Pour les enjeux des entrées de ville, nous avons hiérarchisé les entrées urbaines, rurales et naturelles. Et enfin, l'EHPAD a été repositionné au bon endroit.

Carole SALESSE

Qu'est-ce que tu appelles le CLSH ?

Madame le Maire

Le Centre de Loisirs.

Ludovic GERAUDIE

Sur la carte du centre-ville, nous avons dû prolonger la traversée du centre-ville jusqu'au virage et avons également repositionné la maison de retraite. Pour finir, la carte du secteur Est, les pictogrammes qui reprennent les secteurs à urbaniser ont été redéfinis afin d'être en cohérence avec notre projet de zonage. Evidemment tout cela va nous permettre, maintenant que les remarques des services de l'Etat ont été faites, de travailler.

Yvan TRICART

L'entrée du Palais n'allait pas plus loin sur la route des Bardys ? Il me semblait que nous avons pris en compte les maisons qui existaient sur la route des Bardys.

Ludovic GERAUDIE

Non, nous restions sur la densification, ce qui ne veut pas dire que les maisons, après cette frontière virtuelle, vont être démolies.

Carole SALESSE

Dans les légendes, il subsiste encore le terme « dents creuses ».

Ludovic GERAUDIE

Il convient d'écrire « couturer les dents creuses » à la place de « combler les dents creuses », nous faisons de la dentelle.

Madame le Maire

Ce sont des modifications vraiment à la marge et formelles.

Ludovic GERAUDIE rappelle que dans la délibération n°60/2016 du 28 septembre 2016, le Conseil Municipal a pris acte du débat sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) du Plan Local d'Urbanisme (PLU).

Ludovic GERAUDIE explique que suite à la première relecture par les services de l'Etat du document, il a été conseillé un certain nombre de modifications et d'amélioration sur la forme du document, notamment les cartographies. En effet, seules des formulations ou des pictogrammes mal insérés sur les cartes ont été corrigés.

Ludovic GERAUDIE précise que le document n'a pas été remanié sur le fond et que les orientations présentées lors de la séance du 28 septembre 2016 sont identiques et sont les suivantes :

1 - construire une commune attractive à l'échelle de l'agglomération de Limoges en s'appuyant sur les atouts du territoire

2 - concilier accueil d'une nouvelle population et maintien de la population actuelle en préservant le cadre de vie

3 - agir sur la qualité urbaine : préserver l'équilibre entre espaces naturels et espaces urbanisés

4 - mieux intégrer l'activité économique aux enjeux du territoire de demain

5 - respecter et consolider l'armature naturelle de la commune

Ces grandes orientations, déclinées en enjeux opérationnels permettront de créer les orientations d'Aménagement et de Programmation ainsi que le règlement du futur PLU.

Les modifications mineures apportées au document sont présentées au Conseil Municipal.

Après cet exposé, Madame le Maire déclare le débat ouvert.

Il est également rappelé qu'à ce stade de la procédure, le document n'est pas soumis au vote et qu'il le sera lors de l'arrêt du projet de Plan Local d'Urbanisme.

Le Conseil Municipal, après en avoir débattu,

- **PREND ACTE** de la tenue du débat sur le PADD relaté ci-dessus conformément à l'article L 153-12 du code de l'urbanisme et dont le document définitif reste annexé à la présente délibération.

DELIBERATION n°12/2017

Dénomination de la rue de Ventenat

Reçu à la Préfecture de la Haute-Vienne le 09 mars 2017

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales formalités de publicité effectuées le 09 mars 2017

Madame le Maire

Il s'agit de la dénomination officielle de la rue de Ventenat, pour être d'une totale originalité, il vous est proposé de dénommer « rue de Ventenat » la rue qui mène à Ventenat.

Madame le Maire explique au Conseil Municipal que la voie communale desservant le lieu-dit Ventenat n'est pas officiellement dénommée.

Dans un souci de cohérence, il est donc proposé de dénommer cette voie « rue de Ventenat ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE DE :

- **DENOMMER** cette voie « rue de Ventenat ».

DELIBERATION n°13/2017

Dépôt d'une déclaration préalable et d'une autorisation de travaux pour les travaux de rénovation du local de la Sablière

Reçu à la Préfecture de la Haute-Vienne le 09 mars 2017

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales formalités de publicité effectuées le 09 mars 2017

Madame le Maire

Ce point concerne une déclaration préalable et une autorisation de travaux pour les travaux de rénovation du local de la Sablière, il s'agit de la guinguette qui aurait besoin d'un peu de rafraîchissement si nous voulons que cet endroit soit plus attractif l'été. Cela sera présenté en commission des travaux.

Madame le Maire indique qu'il convient de rénover l'intérieur du local de la Sablière avant la mise à disposition pour la saison 2017.

Pour ce faire, il est nécessaire de déposer au nom de la commune une déclaration préalable et une autorisation de travaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité

DECIDE DE

- **AUTORISER** Madame le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'aboutissement de ce dossier et notamment la déclaration préalable ainsi que l'autorisation de travaux.

DELIBERATION n°14/2017

Rapport récapitulatif sur l'exécution des marchés conclus entre le 01/01/2016 et le 01/04/2016

Reçu à la Préfecture de la Haute-Vienne le 09 mars 2017

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales formalités de publicité effectuées le 09 mars 2017

Madame le Maire

Vous a été distribué, puisque nous avons omis de le joindre à la note de synthèse, le rapport récapitulatif sur l'exécution des marchés conclus entre le 1^{er} janvier et le 01 avril 2016, vous avez la totalité des marchés qui concernent la cuisine centrale dont vous aviez connaissance puisque nous en avons délibéré en Conseil Municipal. Là aussi, il n'y a pas de vote, il s'agit d'en prendre acte.

Le décret n°2006-975 du 1^{er} août 2006 portant modification du code des marchés publics et notamment l'article 133 stipulait que la liste des marchés publics conclus l'année précédente devait être publiée **avant fin mars**.

Cette liste devait comporter un certain nombre d'indications, et classer les marchés suivant des rubriques précises.

Le décret N°2016-360 applicable au 01/04/2016 a abrogé les obligations liées à l'ex-article 13, seuls les marchés supérieurs à 20 000 Euros HT conclus entre le 01/01/2016 et le 01/04/2016 restent soumis à cette obligation.

Objet du marché	Date d'effet	Titulaire	Code postal	Montant H.T.
-----------------	--------------	-----------	-------------	--------------

MARCHES DE TRAVAUX

De 20 000,00 € HT à 89 999,99 € HT

Construction cuisine centrale - Terrassement VRD	25/02/2016	SARL GAVANIER	87250	75 796,66 €
Construction cuisine centrale - Etanchéité	25/02/2016	SOCIETE NOUVELLE REVET ISOL	19270	48 550,57 €
Construction cuisine centrale - Menuiseries extérieures aluminium	25/02/2016	INNOVALU	87000	31 547,00 €
Construction cuisine centrale - Serrurerie	25/02/2016	BRANDY	87700	46 438,30 €
Construction cuisine centrale - Panneaux isothermes	25/02/2016	DAGARD	23600	78 462,22 €
Construction cuisine centrale - Revêtement de sol résine	25/02/2016	SORESPI AQUITAINE	33290	66 700,00 €
Construction cuisine centrale - Electricité	25/02/2016	AEL	87000	63 266,13 €
Construction cuisine centrale - Plomberie Sanitaire	25/02/2016	VACKIER DELBOS	19000	43 233,98 €

De 90 000,00 € HT à 5 185 999,99 € HT

Construction cuisine centrale - Gros-œuvre	25/02/2016	LAJARTHE	24630	295 768,47 €
Construction cuisine centrale - Chauffage Ventilation	25/02/2016	VACKIER DELBOS	19000	138 253,87 €
Construction cuisine centrale - Equipement de cuisine	25/02/2016	TOUT POUR LE FROID	87000	221 227,00 €

DELIBERATION n°15/2017

Convention pour la production de repas à destination du CCAS de COUZEIX

Reçu à la Préfecture de la Haute-Vienne le 09 mars 2017

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales formalités de publicité effectuées le 09 mars 2017

Madame le Maire

Ce dernier point concerne la production de repas à destination du CCAS de COUZEIX. Il vous est proposé de fixer un prix du repas à 6,00 euros. La cuisine centrale fournit les repas pour le service de repas à domicile du Palais, le prix payé par l'usager du Palais est de 7,50 euros. Le prix vendu au CCAS est sans la livraison, mais nous sommes tenus de donner le même prix que nous pratiquons pour le CCAS du Palais.

Jennifer ALEXANDRE

Nous vendons le repas 5,00 euros au CCAS du Palais.

Madame le Maire

Nous vendons le repas 5,00 euros au CCAS du Palais et il est proposé de le vendre à 6,00 euros au CCAS de COUZEIX sachant qu'ils viennent récupérer les repas.

Carole SALESSE

Il faudrait peut-être revoir l'article 2-1 où il est noté « par repas produit et livré », car, il est bien noté dans l'article 2-2 que la livraison est à la charge du client.

Madame le Maire

Nous allons le corriger car il n'y pas de livraison.

Yvan TRICART

Juste la remarque sur le prix de 6,00 euros, je trouve que nous ne nous en sortons pas bien, nous faisons payer aux palaisiens une chose qui ne devrait pas être totalement à leur charge. Maintenant que nous avons construit cette cuisine centrale autant la rentabiliser, je suis d'accord, mais c'est nous qui payons le prix des repas et le remboursement du prêt.

Madame le Maire

Dans tous les cas nous payerions le remboursement du prêt, que nous fassions 6 repas ou 600 repas, donc, effectivement, il nous faut être prestataire d'une manière plus forte encore.

Madame le Maire indique que la collectivité a été sollicitée par le CCAS de COUZEIX pour la production de repas les samedis, dimanches et jours fériés pour les personnes âgées. Il est prévu de fixer le prix du repas à 6,00 euros, le CCAS de COUZEIX assumant le transport.

Cette prestation pourrait débuter en avril 2017 après signature d'une convention entre la Ville du Palais-sur-Vienne et le CCAS de COUZEIX selon les modalités indiqués dans la convention ci-jointe.

Il convient donc d'autoriser Madame le Maire à signer la convention.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE DE

- AUTORISER Madame le maire à signer la convention à intervenir avec le CCAS de COUZEIX dans le cadre de la production de repas selon les conditions énoncées dans ladite convention.

Madame le Maire

Vous nous avez posé deux questions à rajouter à l'ordre du jour, la première concerne la pollution du ruisseau du Palais dont vous m'avez fait passer copie du courrier adressé au Président de la Communauté d'agglomération, pollution sur laquelle les services de Limoges Métropole travaillent, et, une autre question sur la création du mouvement « voisins vigilants ». Je vous cède la parole.

Yvan TRICART

Je vais vous remettre 3 documents un peu plus complet que le simple courrier envoyé à l'agglomération. Nous sommes assez inquiets concernant le ruisseau du Palais, nous nous sentons un peu isolés dans les remarques que nous faisons. Dans ces 3 documents, il y a une série de photos prises courant février, depuis l'entrée du ruisseau au Palais jusqu'à la pêche à la truite, tous les 10 - 15 - 20 - 50 mètres il y a des embâcles au milieu du ruisseau alors que nous étions censés avoir enlevé le plus gros. 25 photos ont été prises et numérotées, ce travail a été fait en liaison avec Jean-Pierre SAMIE qui est très attentif, compte tenu du travail qu'il a fait en tant que responsable de la pêche. Le ruisseau du Palais, et, notamment tout le long de la traversée d'Anguernaud, n'est pas traité comme nous pourrions le traiter, nous avons de quoi faire quelque chose de magnifique et nous nous sentons, avec l'association Barrage, un peu seuls dans la bataille que nous menons vis-à-vis de l'agglomération qui, à mon avis, ne prend pas en compte suffisamment les problèmes qui se posent. Je citerai 2 exemples, la dernière pollution de la Petite Mazelle, il faut savoir que c'est le tout à l'égout de Beaubreuil qui s'est une nouvelle fois déversé dans l'affluent de la Petite Mazelle en faisant une pollution majeure notamment au niveau de la pêche à la truite alors qu'elles étaient en pleine reproduction, tous les bassins étaient d'un blanc laiteux. Lorsque nous sommes allés sur place avec les techniciens de Limoges Métropole, ces derniers nous ont indiqué connaître le problème, le tout à l'égout est cassé et il y a une rupture, de ce fait il se remplit petit à petit et quand il est plein, cela explose et se déverse dans l'affluent de la Mazelle. C'est la pollution qui avait eu lieu en 2015, il avait fallu presque 3 semaines pour la faire bloquer, là, l'agglomération est intervenue beaucoup plus vite pour nettoyer mais la cause n'est pas réparée. Quand je leur ai demandé pourquoi il n'y avait pas réparation, il m'a été répondu que le tout à l'égout était en amiante que cela demandait l'intervention d'une équipe spéciale et qu'il n'avait pas de ligne budgétaire pour cela. Le deuxième point que nous avons de très préoccupant, c'est autour du barrage d'Imérys, celui-ci servait à Imérys il y a une vingtaine d'années, depuis il est abandonné mais est toujours fermé, toute la retenue est totalement envasée, c'est malsain et cet envasement provoque, dès qu'il pleut, une inondation qui pose un vrai problème, puisque juste au niveau de l'eau du ruisseau il y a encore un tout à l'égout pour une partie de Beaubreuil, Bonnac-la-Côte, et Rilhac-Rancon, qui, dès qu'il y a une inondation, se remplit avec ensuite refoulement dans le ruisseau du Palais des excréments de ces 3 villes. Là aussi l'agglomération est parfaitement au courant, le tout à l'égout a été déformé, des grosses racines sont passées dessous et cela doit être repris, ce sont des travaux relativement importants, pas de ligne budgétaire au niveau de l'agglomération.

Madame le Maire

Ce ne sont pas aux techniciens de définir les lignes budgétaires.

Yvan TRICART

Il n'y a pas le budget pour le faire alors que c'est une panne.

Madame le Maire

Il faut savoir comment fonctionne l'agglomération, vous avez cité des communes, je suppose que pour ces communes cela fonctionne comme pour le Palais. La commune a certain travaux d'assainissement à refaire sur le territoire de sa commune, cela lui est imputé via la reprise d'attribution de compensation dont j'ai parlé tout à l'heure qui diminue et définit les priorités en matière de reprise d'assainissement, donc, cela suppose aussi, que les communes concernées demandent à ce que ces travaux d'assainissement soient faits sur leur sol.

Yvan TRICART

Nous avons eu un vote sur l'élection à l'agglomération lors du dernier Conseil Municipal, nous pensons que vous nous avez volé une place parce que vous aviez le pouvoir de le faire, mais, encore faut-il faire le job et se battre.

Madame le Maire

Rectification aussi, là où il y a eu effectivement un choix différent de ma part, c'est sur la personne qui pouvait aller à l'agglomération. Il n'y a pas eu un choix délibéré d'aucune représentation de votre groupe, la proposition était absolument unique et personnelle.

Cédric FORGET

C'était pour respecter l'ordre du tableau de la liste des élections.

Madame le Maire

Tout se discute.

Cédric FORGET

Cela se discute certainement mais les palaisiens avaient voté dans un sens, nous comptons respecter le vote des palaisiens.

Madame le Maire

Le vote des palaisiens a été respecté.

Yvan TRICART

Si nous avons dû élire 3 Conseillers Communautaires lors de l'élection municipale, aurait été élu celui que nous avons présenté.

Madame le Maire

Si vous aviez eu la majorité, vous auriez aussi été là et cela aurait sans doute changé les choses.

Yvan TRICART

Une question a été posée au Sénat comme quoi il n'était pas normal que dans les groupes qui existent maintenant, au sein d'une même assemblée, certains élus soient élus au suffrage universel direct et d'autres au suffrage indirect, cela ne s'est jamais vu.

Madame le Maire

Quelles que soient les personnes qui ont été élues à l'issue des derniers votes c'est comme cela sur toute la France.

Yvan TRICART

La question a été posée au Sénat qui a répondu qu'il y avait une anomalie dans la loi. Tout cela pour dire que nous avons une vraie question de pollution et de vrais travaux à faire, il est absolument indispensable que nous arrivions à les poser car nous ne pouvons pas continuer à polluer le ruisseau du Palais tel qu'il l'est aujourd'hui. L'office National des Eaux a reconnu qu'il y avait échappement dans le ruisseau du Palais, l'agglomération est informé des 2 problèmes majeurs et de l'état du ruisseau du Palais, je crois qu'il faut que nous pesions avec beaucoup de force de notre côté, mais, il faut que le Conseil Municipal nous aide parce que ce n'est pas possible que nous continuions comme cela.

Martial BRUNIE

Le deuxième point que tu évoques, cela se situe à quel endroit ?

Yvan TRICART

Juste après la pêche à la truite. Tu verras les photos, elles ont été prises au ras de la pêche à la truite, juste après le petit pont au-dessus du barrage, ce tout à l'égout est au ras de l'eau et cela crée un vrai problème de pollution majeur. Je conçois que cela coûte de l'argent, mais, ce sont aussi des choix.

Madame le Maire

En matière d'assainissement tout coûte énormément d'argent.

Yvan TRICART

Là, il y a une vraie panne, parfois il faut arranger ou réparer, là, ce n'est pas de l'investissement, il faut que nous arrivions à ce que cela soit pris en compte pour une panne. Ce bois d'Anguernaud et ce ruisseau du Palais ont un potentiel formidable pour le Palais, mais, il faut que nous le portions avec beaucoup de force à l'agglomération.

Madame le Maire

J'entends bien, mais l'agglomération fonctionne aussi avec les élus des différentes communes, avec certains élus que vous connaissez bien d'ailleurs, les travaux se décident sur chaque commune et il faut que cela soit considéré comme prioritaire pour les communes concernées. Pour la commune du Palais, cela ne fait pas beaucoup de doute puisque nous recevons la pollution.

Yvan TRICART

Nous ne sommes pas concernés et pourtant c'est chez nous que cela se passe.

Madame le Maire

Sauf que la retenue et les financements vont être sur les autres communes, c'est pour cela qu'il faut qu'il y ait une volonté de ces communes-là d'agir et de considérer que ce point-là d'assainissement est plus important que l'ensemble des autres à traiter sur leur commune.

Yvan TRICART

Il y a quand même un problème de pollution. Il est évident que si nous n'arrivons pas à régler un problème de pollution, nous serions obligés de passer à l'étape supérieur, les tribunaux sont là en cas de pollution avérée, mais, ce serait bien de ne pas en arriver-là.

Madame le Maire

Avec tous les responsables.

Yvan TRICART

J'ai saisi le Maire de Limoges et de Rilhac-Rancon, c'est évident que tous sont saisis du problème.

Madame le Maire

Ce qui va être important ce sont leurs réponses.

Yvan TRICART

Pour l'instant je n'ai que celle de Rilhac-Rancon.

Madame le Maire

Et qui ne dit pas qu'elle va financer.

Yvan TRICART

Elle dit qu'ils découvrent le problème et ne savaient pas que le tout à l'égout était à cet endroit.

Madame le Maire

J'en suis sûre.

Yvan TRICART

Voilà pour le premier point. Concernant la deuxième question, j'ai appris avec stupéfaction qu'à l'Assemblée Générale des Bouéradours, le responsable de Police chargé de notre secteur est venu en uniforme à l'Assemblée Générale après avoir discuté avec 1 ou 2 personnes de l'association qui s'étaient faites cambrioler et qui étaient donc sensibilisées au problème de cambriolages, et, a proposé, en accord avec le Président de l'association, de créer un comité de vigilance des voisins. Nous nous en serions tenus au niveau d'un regroupement de quartier, je n'aurais pas posé la question en Conseil Municipal, mais s'en faire de jeu de mots, je le pose pour que nous fassions preuve de vigilance. Au niveau d'un quartier, pour s'alerter quand les personnes partent en vacances, cela ne m'aurait pas posé de problème majeur, or, dans le papier qui a été distribué dans toutes les boîtes aux lettres, il est indiqué qu'il convient qu'il y ait de la vigilance entre les voisins compte tenu des problèmes d'insécurité, et qu'il faut, pour cela, s'inscrire sur leur site internet où déjà 200 000 personnes sont inscrites, nous ne sommes plus dans une démarche de quartier, mais nationale. Et, quand vous allez sur le site internet, vous vous retrouvez avec tous les sites du front national et toutes les villes du front national qui ont mis en place ces conseils de vigilance voisins. Je voudrais attirer l'attention, c'est extrêmement préoccupant et j'ai eu l'occasion de m'en expliquer avec l'équipe dirigeante de l'association, ce n'est pas un hasard de s'adresser à une association du Palais qui a déjà cette liaison entre voisins, et d'être venu les voir, mais, je trouve que c'est extrêmement préoccupant, car, nous pouvons passer de la vigilance voisins aux vigiles à une rapidité extraordinaire, et je connais un certain nombre de citoyens dans le quartier qui sont prêts à jouer au « cow-boy » contre les Roms sans aucune difficulté. Sincèrement, je veux attirer l'attention du Conseil Municipal parce que je trouve que c'est une démarche que nous ne devons en aucun cas approuver, cela ne concerne pas directement le Conseil Municipal, mais je souhaitais l'alerter.

Madame le Maire

Je ne peux pas vous dire que j'approuve cette démarche que j'ai découverte à l'occasion de l'Assemblée Générale de l'Association des Bouéradours dont vous êtes le trésorier.

Yvan TRICART

J'étais absent ce jour-là puisqu'en visite à Rochefort avec Limoges Métropole et je l'ai regretté.

Madame le Maire

C'est une initiative de l'association, de l'équipe responsable de l'association. J'ai dû m'absenter, parce que même si les personnes étaient peu nombreuses, les débats ont duré fort longtemps et j'avais d'autres engagements ce soir-là. L'association avait invité le Major, ce n'est pas lui qui est venu de sa propre initiative pour parler de cela, il a été sollicité.

Yvan TRICART

C'est le Major qui a sollicité Jean-Michel MARSAUDON en lui demandant de réunir des personnes, c'est là que ce sont retrouvées les personnes qui avaient été cambriolées, mais c'était à l'initiative du Major. Après ce sont eux qui l'ont invité à participer à l'Assemblée Générale.

Madame le Maire

Il a bien été invité pour participer à l'Assemblée Générale.

Yvan TRICART

Oui, mais, je crains que cette démarche, de la part d'un officier de Police, ne soit pas tout à fait neutre, et, sincèrement, je souhaite que le Conseil Municipal soit alerté sur cette pratique.

Madame le Maire

Concernant la démarche, me connaissant, vous vous doutez que je ne l'apprécie pas spécialement, cela m'a beaucoup surpris de voir cette présentation. Après, que la présence des forces de Police soit là pour donner des conseils sur la protection et sur ce qui peut se faire dans ce cadre-là, cela ne me gêne pas, après, cette façon à une connotation particulière, j'ai vu pas mal d'autocollants en me promenant, et, je crains fort que beaucoup y adhère fortement. A nous de veiller, effectivement, à ce qu'il n'y ait pas de dérives dans cet état de fait. Il y a eu un peu plus de cambriolages, semble-t-il, sur l'année passée, donc, forcément cela irrite. Pour autant, il s'agit d'une démarche plus que particulière et nous devons y prêter attention, d'autant que lors des derniers scrutins électoraux locaux, pour ne reprendre que les départementales pour lesquelles j'ai été attentive aux résultats, ce secteur a montré une très forte proportion de vote extrême.

Martial BRUNIE

J'ai eu l'occasion de recevoir le Major DELFORGES, puisqu'il s'agit de lui, nous pouvons le citer, il m'a indiqué être intervenu peut-être un peu de son fait, mais, aussi, après une entente un peu particulière avec les personnes du bureau de l'Association. Il m'a indiqué aussi avoir déjà accompagné 2 associations de ce type-là, une sur la Mazelle et une autre sur Beaubreuil. Sur le secteur de la Mazelle, cela fonctionne très bien sans délation ni quoi que ce soit, puisque c'est aussi la question que j'ai posée, en revanche, sur Beaubreuil, c'est plus difficile. Il m'a également parlé de l'intervention qu'il avait faite auprès de l'association sans appuyer outre mesure sa démarche. Voilà ce que j'ai ressenti lors de nos échanges. Mais, il est vrai qu'au niveau des cambriolages sur le Palais, il y en a eu plus cette année que les années précédentes.

Yvan TRICART

Je n'aime pas les provocations, il est vrai qu'il y a un problème lié à nos amis les Roms.

Madame le Maire

Pas plus qu'ailleurs.

Yvan TRICART

Il y a eu des cambriolages, une plainte nominative a été déposée sur une famille pour laquelle il a été remis aux forces de Police, les numéros de sécurité sociale, leur adresse, des renseignements très identifiés, nous avons une famille à problèmes où une plainte a été déposée contre eux, et, la réponse à cela, alors que nous avons fourni des choses est : « nous sommes intervenus et ne les avons pas retrouvés ». Sincèrement, nous avons proposé de les accompagner jusqu'à la caravane concernée, ils n'ont pas voulu. Quand on veut créer un climat, on fait ce qu'il faut et moi cela m'énerve. Si un jour vous avez l'occasion d'en parler, vous pourrez dire que c'est moi qui l'ai dit.

Madame le Maire

Nous n'avons pas à évoquer des situations particulières un peu crispantes et qui donnent lieu à plainte, je veux bien que nous en parlions, mais en dehors de l'enceinte du Conseil Municipal.

Yvan TRICART

C'est au moment où se crée ce climat, que je ne nie pas, que, comme par hasard, se forme cette association « voisins vigilants » que nous retrouvons dans les pattes très fortes du front national. Je trouve préoccupant que ce soit un Major qui dise avoir déjà participé à la création de ce mouvement à la Mazelle, ce n'est pas le rôle des officiers de Police et cela ne remplace pas la nécessité de Police de proximité qui doit être dans les quartiers et qui n'y est plus. « Voisins vigilants » ne peut pas remplacer le rôle de la Police, cette démarche de la part d'un officier est extrêmement préoccupante.

Madame le Maire

Il est dans le cadre du rôle qui lui est autorisé.

Yvan TRICART

Dans ces conditions, il ne vient pas en uniforme.

Madame le Maire

Ce que je peux en dire c'est que cela doit appeler notre vigilance d'élus dans notre diversité pour faire en sorte que des situations ne dégénèrent pas.

Fin de la séance à 20h50